

## Règlement du jeu – IZIA La vitesse précommande

### 1. Organisateur

La société Believe, société anonyme au capital de 479 785,51 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 481 625 853, dont le siège social est situé au 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris, France (« **l'Organisateur** ») organise un jeu du 04/05/2022 à 00h01 au 02/06/2022 à 23h59 accessible uniquement sur internet (le « **Jeu** »).

### 2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 15 ans à la date de participation au Jeu, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur et/ou de ses sociétés affiliées, et des sociétés prestataires et/ou partenaires associées à l'organisation du Jeu (le « **Participant** »).

Une seule participation est autorisée par personne (même nom et/ou adresse et/ou numéro de téléphone et/ou adresse e-mail).

### 3. Modalités de participation

Pour participer, le Participant devra :

- Précommander un article CD ou Vinyle de l'album "La vitesse" de IZIA sur le site officiel [www.iziamusic.com](http://www.iziamusic.com) du 04/05/2022 à 00h01 au 02/06/2022 à 23h59
- Cocher la case d'acceptation de participation au jeu concours au moment du panier / paiement.

Les Participants disposant d'un abonnement forfaitaire et illimité auprès d'un opérateur de télécommunication ne pourront solliciter aucun remboursement, la participation au Jeu ne leur occasionnant aucun frais supplémentaire.

### 4. Sélection des gagnants

Le gagnant sera désigné par tirage au sort réalisé informatiquement par l'Organisateur dans les 15 jours suivant la clôture du Jeu (les « **Gagnants** »).

Les Gagnants seront informés par email ou SMS dans les 7 jours suivant le tirage au sort (la « **Notification** »), et devront alors communiquer à l'Organisateur leur nom et une adresse postale à laquelle leur lot leur sera adressé, s'il ne peut pas leur être adressé par email.

Les autres Participants ne seront pas recontactés par l'Organisateur.

### 5. Dotations

Le Gagnant remportera le lot suivant : le blouson vintage Jeff Hamilton Directv 500 Texas Motor Speedway 2000 d'une valeur approximative de 150€, porté par IZIA sur la pochette de l'album "La Vitesse".

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet de leur contre-valeur en espèces.

L'envoi du lot est à la charge de l'Organisateur, par service postal, dans les 30 jours suivant la Notification.

Tout lot qui ne pourrait être livré ou qui reviendrait à l'Organisateur, pour des raisons étrangères à l'Organisateur (adresse erronée fournie par le Gagnant, absence de réponse de la part du Gagnant à la Notification, etc...) pourra être réclamé par le Participant auquel il a été attribué dans un délai de 1 mois après l'envoi de la Notification. Passé ce délai, le lot ne pourra plus être réclamé et sera perdu.

## **6. Responsabilités**

L'Organisateur n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté impactant le Jeu. En pareille hypothèse, l'Organisateur pourra à son choix annuler, modifier, écourter ou prolonger le Jeu, ou remplacer un lot dont l'attribution est devenue impossible par un lot de même valeur.

## **7. Informatique et libertés**

Les données d'identité et de contact communiquées par les Participants lors de leur inscription au Jeu sont traitées par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, sur la base du consentement des Participants.

Ces données sont conservées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu, à la détermination des gagnants et à l'acheminement des lots.

Elles sont consultables uniquement par les équipes marketing de l'Organisateur et par les prestataires de l'Organisateur intervenant dans le cadre de l'organisation du Jeu.

En plus de sa Participation au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique ponctuel d'information de la part de l'Organisateur concernant l'artiste. Cette inscription est facultative et le Participant peut à tout moment cliquer sur « me désabonner » dans les emails reçus.

Le Participant peut accéder aux données le concernant dont l'Organisateur dispose, les rectifier ou les faire effacer, ou demander à l'Organisateur de lui en adresser copie. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le Participant peut contacter l'utilisateur en remplissant le [Formulaire de demande liée à vos données personnelles \(office.com\)](#)

Si le Participant estime, après avoir contacté l'Organisateur, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Pour plus d'informations sur le traitement de données à caractère personnel par l'Organisateur : <https://www.believmusic.com/fr/privacy-policy-fr/>

Pour plus d'informations sur les droits informatiques et liberté <https://www.cnil.fr/>.

## **8. Dispositions générales**

La participation au jeu emporte acceptation sans réserve du présent règlement. Tout Participant ne se conformant pas au règlement, ou tentant d'augmenter ses chances de gain par fraude, de quelque manière que ce soit, pourra être exclu du Jeu.

Pour toute question relative au Jeu, les Participants peuvent contacter [contest-fr@believedigital.fr](mailto:contest-fr@believedigital.fr)

Le présent règlement est soumis à la loi française.